

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 10 avril

PLU et PDA

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA).

La Commission municipale PLU avait apporté quelques modifications au plan de zonage et au règlement. Ces modifications, qui ne portent pas

atteinte aux grandes orientations, sont liées à des observations reçues au cours de la concertation.

Le PDA n'avait pas été modifié.

Budget communal

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le budget 2021. Ce budget se situe dans la continuité des précédents.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

Ouverture 9h-12h, 14h-16h, sauf mercredi après-midi.

Samedi, sur RDV de 8h à 12h.

MASQUE OBLIGATOIRE

Un village paisible et propre

Propreté des trottoirs

La municipalité se félicite de voir les Vallangoujardois désherber (sans produit chimique) leur trottoir.

Déjections canines

Il reste, çà et là, quelques déjections. Il est rappelé que le propriétaire d'un chien doit ramasser les déjections de son animal sur tous les espaces publics (trottoirs, chemins...)

Chiens en laisse

Les chiens doivent être tenus en laisse sur tous les espaces publics.

Haies et branchages

Les branchages et les haies doivent être taillés à la limite de la propriété, surtout lorsque le trottoir est étroit.

Les feux sont interdits

A l'exception des barbecues, les feux extérieurs (simples branchages, palettes...) sont strictement interdits.

Les lingettes et les masques

Les lingettes et les masques doivent, après usage, être jetés dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, car ils obstruent l'assainissement collectif.

Stationnement

Le stationnement est interdit sur les trottoirs réservés aux piétons (côté pair de la rue de Marines, côté impair de la rue de Labbeville). Les places de stationnement ne sont en aucun cas réservées aux riverains voisins. La gendarmerie recommande de rentrer sa voiture dans son jardin, en raison d'actes de vandalisme.

Bruits de voisinage

Les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc...) ne sont autorisés que :
- semaine 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
- samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
- dimanche et férié : 10h - 12h

Déclarations de travaux

Lors des débats sur le PLU, le Conseil municipal a relevé de multiples infractions dont l'effet est souvent très pénalisant sur le caractère du village. La Municipalité va donc devoir redoubler de vigilance pour régler les cas litigieux en cours et prévenir les éventuelles récidives. Il est rappelé que tous les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration.

Agenda

✓ **Sicteu assainissement** : enquête publique en mairie le 28 avril, 9-12h.

✓ Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en mairie jusqu'au 7 mai.

✓ **Élections régionales et départementales** : dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 20h.

✓ **Théâtre INGING Simon Tanguy** salle J. Dréville ven 25 juin à 20h30

✓ **Concert du Festival d'Auvers** Dim 11 juillet à 17h30 Église de Vallangoujard gratuit / réservation.

Site Internet

Le site de la Commune vient d'être entièrement reconstruit et rafraîchi. Le nouveau site est **sécurisé** plus efficacement, en conformité avec les standards et règlements actuels. Il est surtout plus **rapide**, plus **simple** et **adapté à l'usage du mobile**.

Vous y trouverez notamment : le **PLU**, les **services locaux**, une **synthèse du budget**...

Vos **suggestions** seront bienvenues.

LE BUDGET COMMUNAL 2021

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2021 a été établi avec la volonté

- ✓ de maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population, tout particulièrement en ce qui concerne **l'école** (qui représente 40% des dépenses courantes du budget communal),
- ✓ de dégager, comme chaque année, environ 100 000 € pour financer les **investissements**.

Jamais Vallangoujard n'a connu un tel niveau d'investissements.

- ✓ **Clos de l'école** : 6 logements locatifs et locaux périscolaires. Avec la réalisation de ces locaux périscolaires, la Commune entend conforter la pérennité de son école communale, au cœur de la vie locale. Le coût total de ces travaux est de 1 930 000 €HT, dont 1 318 000 € sur 2021. Les subventions notifiées s'élèvent à 682 480 €. Un emprunt de 1 200 000 € complète le financement de ces travaux.
- ✓ **Rénovation de l'ancienne gare**. Avec la création de logements locatifs (Gare et Clos), la Commune poursuit trois objectifs : (1) valorisation exemplaire du patrimoine bâti dans le respect des règles du Vexin français et des économies d'énergie ; (2) promotion de la mixité de l'habitat en créant des logements locatifs petits et moyens afin d'attirer de jeunes familles pour garantir un bon équilibre social et générationnel favorable au village et à son école ; (3) création d'une ressource pérenne (loyers). Le coût total des travaux à l'ancienne gare est de 152 000 €HT, dont 100 000 € sur 2021. Les subventions notifiées s'élèvent à 84 895 €. Un emprunt de 68 000 € complète le financement de ces travaux.
- ✓ **Enfouissement des réseaux rue de Marines** (au-delà de la rue du Moulin) en vue de permettre au Département de déplacer la chaussée vers le talus afin de réaliser un trottoir du côté des numéros pairs. Avec cette opération, la Commune achève son programme de réalisation d'un trottoir, au moins d'un côté de la voie, sur tout le centre bourg. Le coût total de ces travaux d'enfouissement est de 417 000 €HT, entièrement sur 2021. Les subventions notifiées s'élèvent à 226 993 €. Un emprunt de 180 000 € complète le financement de ces travaux. A ces travaux réalisés à la charge de la Commune s'ajoutera, sur ce secteur, l'opération de déplacement de la chaussée et de création d'un trottoir, pour un coût total de plus d'un million d'euros entièrement à la charge du Département.
- ✓ **Réhabilitation du Grenier à sel**. Par cette réhabilitation, la Commune valorise son patrimoine bâti et contribue au charme du village. Le coût total de ces travaux est de 14 000 €HT. Les subventions notifiées s'élèvent à 9 853 €.
- ✓ **Mise à niveau de l'informatique scolaire**. Par cette opération, la Commune participe à la qualité des enseignements délivrés dans son école communale dans le cadre du programme École Numérique Rurale. Le coût de cette opération est de 10 000 €HT. Les subventions notifiées s'élèvent à 5 000 €.

Le remboursement des emprunts (intérêt + capital) sera en grande partie couvert par les loyers de la Gare et du Clos. La part restante, après déduction de ces loyers, devrait, dès 2022, être d'environ 25 000 €/an (soit une charge moins élevée que les 35 000 € payés chaque année jusqu'en 2019).

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux des taxes locales, en y ajoutant la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. La loi prévoit en effet la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. En compensation, les communes se verront transférer en 2021 la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Cette opération n'entraînera aucune charge supplémentaire pour les contribuables car ce que la Commune recevra en plus (soit + 17,18%) correspondra à ce que le Département ne percevra plus (- 17,18%). Au total, **les impôts locaux n'augmenteront pas**.